

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BILANCIU DI A CUNCERTAZIONE PUBLICA  
PRELIMINARE À L'OPERAZIONE DI MESSA IN SICURITÀ  
DI TRÈ CRUCIVIE DI L'ANZIANA RT 10 - CUMUNA DI  
TALASANI**

**BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE À  
L'OPÉRATION DE SÉCURISATION DE TROIS  
CARREFOURS DE L'EX. RT 10 - COMMUNE DE TALASANI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse le bilan de la concertation préalable relative à l'opération de sécurisation de trois carrefours sur l'ancienne Route Territoriale n° 10 dans la commune de TALASANI.

Ce bilan fait suite à la délibération n° 22/062 AC, en date du 29 avril 2022, qui a approuvé le principe de cette opération et a autorisé le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer la procédure de concertation préalable en application de l'article 7 de la Charte Constitutionnelle de l'Environnement, des articles L. 121-1-A et L.121-15 du code de l'Environnement et de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme,

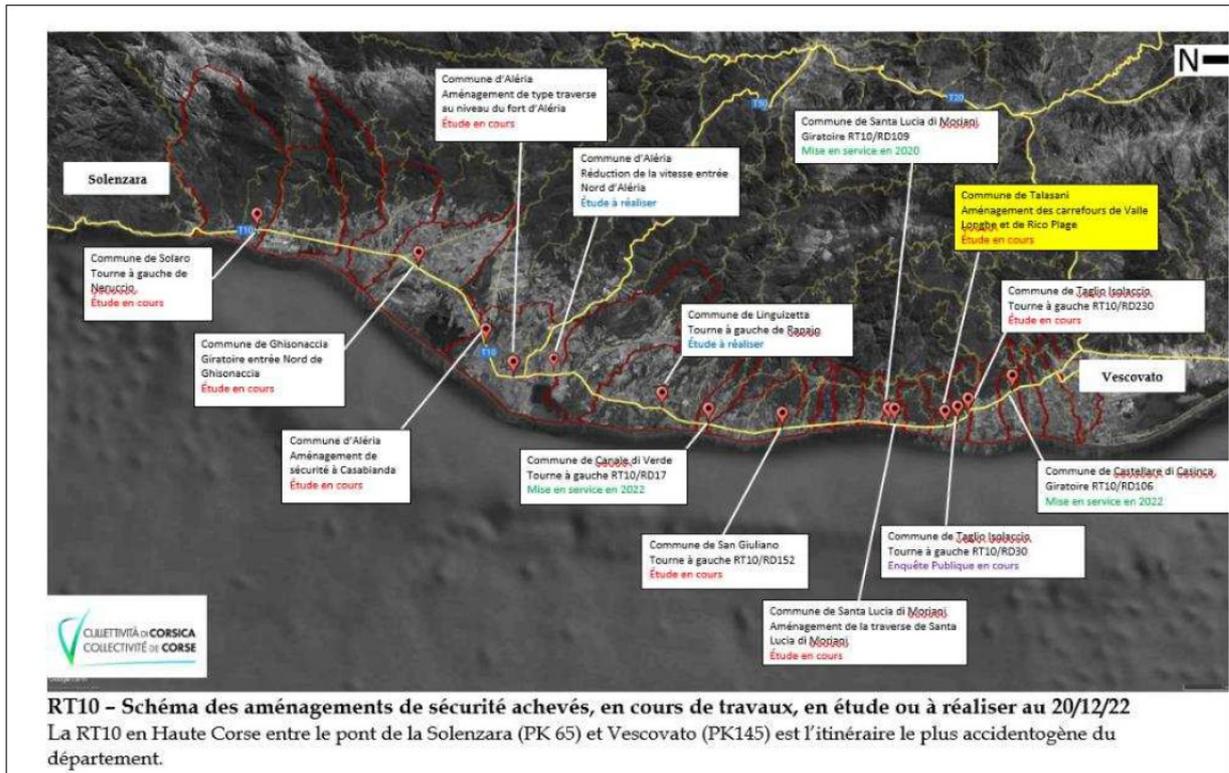
### **I - RAPPEL DU CONTEXTE**

Il est rappelé que l'ancienne Route Territoriale n° 10 entre U Viscuvatu et U Sulaghju est une des routes les plus accidentogènes du Cismonte comme le démontrent régulièrement les statistiques des accidents et les diagnostics de sécurité routière.

La configuration de l'ex. RT 10 avec de longues lignes droites est particulièrement propice à la prise de vitesse par les usagers. L'accidentologie est importante aussi bien dans les zones très urbanisées du Nord depuis Cervione jusqu'à U Viscuvatu, que dans les secteurs de rase campagne dans la partie Sud.

Si plusieurs aménagements de carrefours et de traverses ont été réalisés ces dernières années, il semble aujourd'hui nécessaire de poursuivre la politique de sécurisation des carrefours et des diverses traverses sur cet itinéraire.

Le schéma ci-après synthétise les aménagements en cours de réalisation et en projet le long de l'ex. RT 10.



## II - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

La traversée de l'ex. RT 10 dans le Nord de la commune de TALASANI comprend trois carrefours hors agglomération et sur 1.3 kilomètres identifiés comme particulièrement accidentogènes :

-Le carrefour avec une voie communale au lieudit Valle Longhe, qui n'est pas aménagé. Il comporte aussi des arrêts bus scolaires en bord de l'ex. RT 10. La demande d'aménagement a fait l'objet d'une pétition des habitants du quartier en novembre 2019.



*Vue vers le Sud du carrefour de Valle Longhe*

-Le carrefour de « Rico Plage » avec deux voies communales qui desservent la plage de Talasani ainsi qu'une autre zone d'habitat. Ce carrefour est situé dans une courbe de l'ex. RT 10 et est peu lisible.



*Vue en direction du Nord du carrefour de « Rico Plage »*

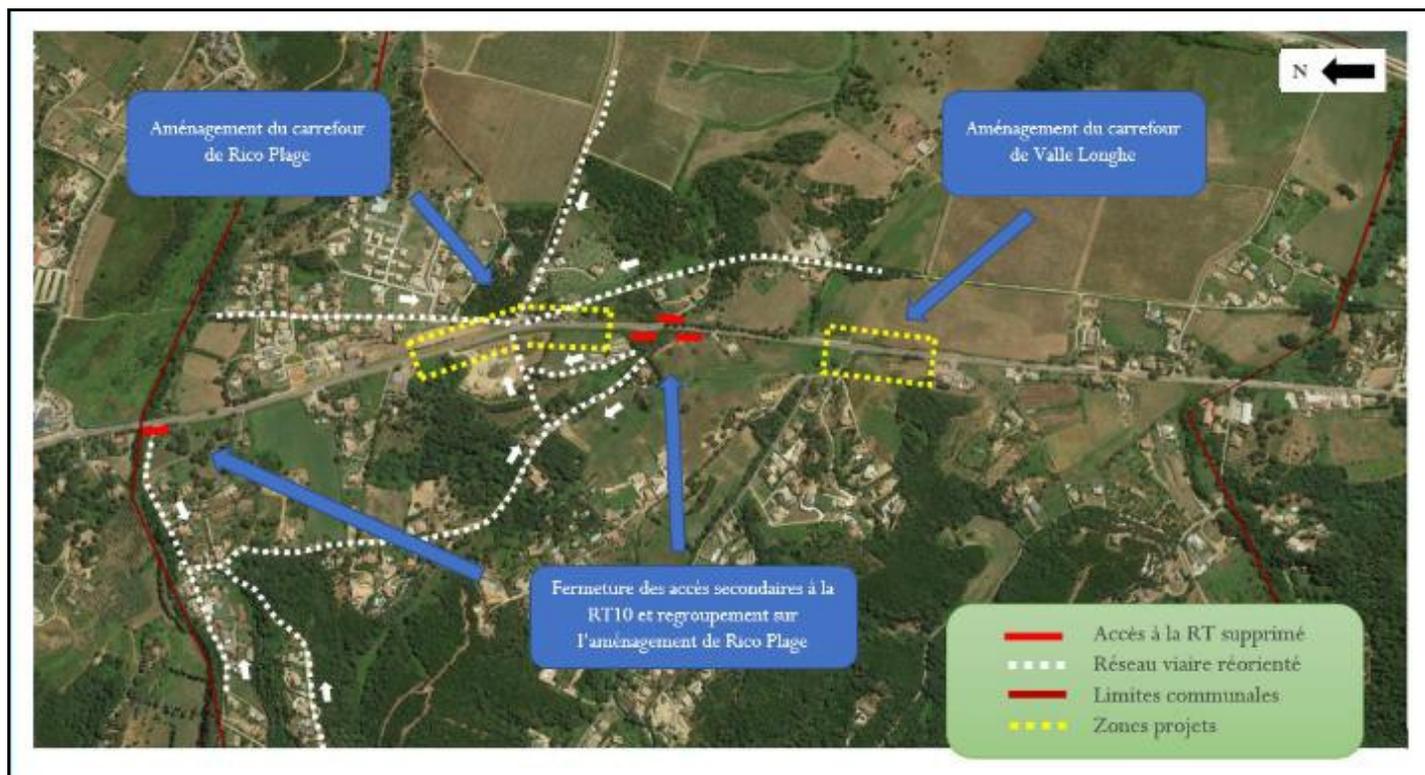
-le carrefour avec l'ex. RD 30 qui connaît de gros problèmes de visibilité du fait que l'ex. RD débouche sur l'ex. RT 10 entre une habitation et un ouvrage d'art.



*Vue en direction du Nord du carrefour avec l'ex. RD 30*

L'opération d'aménagement envisagée comprend la sécurisation des deux premiers carrefours et la suppression du troisième carrefour avec l'ex. RD 30, cette dernière étant regroupée sur le carrefour de Rico Plage moyennant une restructuration du

réseau communal qui sera menée en parallèle par la commune de Talasani :



*Principe global de l'aménagement envisagé en coordination avec la commune*

### **III - DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION**

En collaboration avec la commune de TALASANI, la concertation s'est déroulée du lundi 17 octobre au samedi 29 octobre 2022. Elle a été annoncée dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur le site [www.isula.corsica](http://www.isula.corsica) de la Collectivité de Corse.

Une exposition permanente présentant les aménagements envisagés s'est tenue en Mairie durant cette période. Deux réunions publiques d'information ont aussi été organisées.

La concertation a donné lieu à une mobilisation large du public : 66 avis ont été portés sur les registres de concertation pour l'aménagement du carrefour de Rico Plage, 61 pour celui de Valle Longhe et 53 pour la fermeture de l'ex. RD 30.

Différentes variantes ont été présentées pour les carrefours.

•Pour le carrefour de Valle Longhe :

Deux variantes ont été proposées.

**Variante n° 1** : Tourne à gauche en Té avec point arrêt des scolaires sur la RT 10



**Variante n° 2** : Tourne à gauche en Té avec point arrêt des scolaires hors RT 10



•Pour le carrefour de Rico Plage :

Quatre variantes ont été proposées.

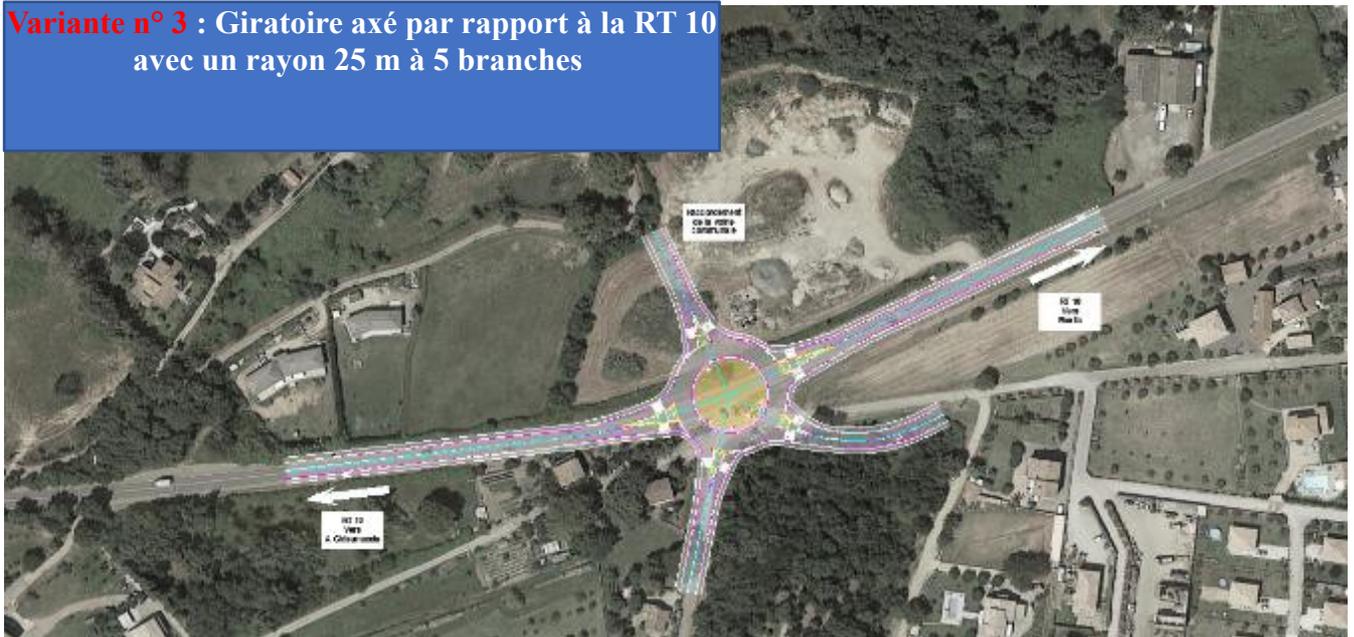
**Variante n° 1** : Tourne à gauche en Té dans l'éventualité d'une non fermeture de l'accès de la RD 30 sur la RT 10



**Variante n° 2 : Tourne à gauche en croix.**



**Variante n° 3 : Giratoire axé par rapport à la RT 10 avec un rayon 25 m à 5 branches**



**Variante n°4 : Giratoire de rayon 25 m à 5 branches excentré par rapport à la RT 10**



Le bilan de la concertation est présenté de façon détaillée en annexe du présent rapport.

#### **IV - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE VALLE LONGHE**

Au final, pour le carrefour de Valle Longhe, la variante plébiscitée est la variante n° 2, dans laquelle la Collectivité de Corse propose la création d'un tourne-à-gauche avec voie de stockage centrale et ilots. Cet aménagement sécurise les entrées/sortie de l'ex. RT 10 vers Valle Longhe et améliore la lisibilité du carrefour pour ses usagers.

Cette variante a été également été retenue par la commune de TALASANI dans sa délibération du 18 novembre 2022.

Le choix de cette solution a été motivé par les participants à la concertation publique, essentiellement pour l'aspect sécuritaire apporté au point de ramassage des scolaires. En effet, cette version impose un ramassage des scolaires hors de l'ex. RT, les enfants n'auront donc plus à traverser l'ex. RT pour prendre le bus.

Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement s'élève à 783 000 € TTC décomposés comme suit :

Frais généraux et installation de chantier	56 090,40 €
Travaux préparatoires et terrassements	113 795,00 €
Corps de Chaussée & Revêtements	289 258,50 €
Réseaux divers	16 900,00 €
Maçonnerie et ouvrages de soutènement	100 120,00 €
Dispositifs de retenue	5 270,00 €
Aménagements de surface	46 946,00 €
TOTAL HT	628 379,90 €
Aléa et provisions pour inflation pour les travaux : 10 %	62 837,99 €
TOTAL TRAVAUX HT	691 217,89 €
TOTAL TRAVAUX TTC	760 339,68 €

TOTAL TRAVAUX TTC arrondi à	760 500,00 €
TOTAL POUR LES FRAIS FONCIERS (frais d'acquisition, frais d'expert et de géomètre-expert, frais de procédures réglementaires...)	22 500,00 €
TOTAL TTC DE L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE VALLE LONGHE	783 000,00 €

## **V - AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE RICO PLAGÉ**

Pour le carrefour de Rico Plage, la variante plébiscitée est la **variante n° 4**, dans laquelle la Collectivité de Corse propose la création d'un giratoire à 5 branches.

Le choix de cette solution a été motivé par les participants à la concertation publique, essentiellement pour l'aspect sécuritaire et fluidité que propose ce type d'aménagement. La proposition de déplacer par la même occasion le point d'arrêt des scolaires situés plus au Nord au droit de la cave vinicole contre le futur giratoire a été très appréciée.

Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement du carrefour de Rico Plage et de coupure du carrefour de l'ex. RD 30 s'élève à 1 715 000 € TTC décomposés comme suit :

Frais généraux et installation de chantier	58 803,75 €
Travaux préparatoires et terrassements	454 227,50 €
Corps de Chaussée & Revêtements	621 021,90 €
Réseaux divers	59 050,00 €
Aménagements de surface et éclairage public	151 295,00 €
Suppression du carrefour RT 10 - RD 30	5 000,00 €
TOTAL HT	1 349 398,15 €
Aléa et provisions pour inflation pour les travaux : 10 %	134 939,82 €
TOTAL TRAVAUX HT	1 484 337,97 €
TOTAL TTC	1 632 771,76 €
TOTAL TTC arrondi à	1 635 000,00 €
TOTAL POUR LES FRAIS FONCIERS (frais d'acquisition, frais d'expert et de géomètre-expert, frais de procédures réglementaires...)	80 000,00 €
TOTAL TTC DE L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR DE RICO PLAGÉ	1 715 000 € TTC

Au final, le montant prévisionnel des travaux d'aménagement des trois carrefours sur 1.3 kilomètres s'élève à 2 498 000 € TTC

Les frais correspondants seront engagés sur l'imputation budgétaire 908 chapitre 2315 autorisations de programme 1212-D0230A pour les frais fonciers et 1212-268T pour les travaux.

En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation publique préalable.
- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales des projets d'aménagement des carrefours de Rico Plage et de Valle Longhe, et de suppression

du carrefour ex. RT 10 - ex. RD 30 sur la commune de TALASANI tels que proposés à l'issue de la concertation.

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre les études et lancer les procédures réglementaires en vue de la réalisation des aménagements.

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements soit à l'amiable par actes notariés ou passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.